

**BfB**Beratungsstelle
für BrandverhütungBundesgasse 20
Postfach 8576
3001 Bern
Telefon 031 320 22 20
E-mail:
mail@bfb-cipi.ch**Cipi**Centre d'information
pour la prévention
des incendiesBundesgasse 20
Case postale 8576
3001 Berne
Fax 031 320 22 99
Internet:
www.bfb-cipi.ch

Communiqué de presse

Conseils Cipi pour des grillades sans danger

Essence et alcool à brûler : cause principale d'incendies lors de grillades

Berne, le 27 avril 2009 – Les beaux jours sont enfin arrivés et la saison des grillades est ouverte : Malheureusement des centaines de personnes se blessent chaque année. La plupart des accidents sont dus à l'essence ou à l'alcool à brûler, hautement explosifs, utilisés lors de l'allumage. Le Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi explique comment éviter les incendies liés à l'utilisation des grils.

Bien qu'ils présentent un danger d'incendie important, l'essence et l'alcool à brûler sont fréquemment utilisés pour allumer le gril. Des centaines d'accidents se produisent chaque année. L'évaporation de ces combustibles entraîne un mélange gaz-air dangereux qui peut s'enflammer de manière explosive. Le Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi recommande d'utiliser un allumeur (disponible dans les commerces spécialisés) qui permet d'allumer un feu rapidement et en toute sécurité. Afin de pouvoir savourer des grillades en toute sérénité, le Cipi recommande de suivre les règles de sécurité suivantes :

Plaisir des grillades sans accident – conseils du Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi :

1. Installez votre gril à charbon de bois ou à gaz à l'air libre, de façon stable, sur une surface plane. Observez une distance de sécurité d'un mètre par rapport aux matériaux combustibles (meubles de jardin, parasols, façades de bois, etc.)
2. Avec un allumeur (que vous trouvez dans le commerce spécialisé), vous pouvez mettre en route votre gril à charbon de bois rapidement et en toute sécurité. En raison du risque d'explosion et d'incendie, il ne faut jamais utiliser de l'essence ou de l'alcool à brûler !
3. Les cendres peuvent rester incandescentes pendant toute une journée, c'est pourquoi il faut les éteindre avec de l'eau.
4. Si vous avez un gril à gaz, vérifiez l'étanchéité des conduites après la pause hivernale. Enduisez-les d'eau savonneuse. L'apparition de bulles indique les fuites.

5. Une odeur de gaz est toujours un signal d'alarme : fermez immédiatement le robinet de la bouteille, car il y a danger d'explosion imminent.
6. Surveillez les enfants à proximité du gril, car ils sont particulièrement exposés.

En cas d'incendie, suivez l'ordre de priorité : alarmer (sapeurs-pompiers 118) – sauver – éteindre.

www.bfb-cipi.ch

Pour toute question:

Service de presse du Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi

Téléphone 041 727 76 77, e-mail: media@bfb-cipi.ch

Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi : « Attention au feu! »

Le Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi, qui exerce son activité dans toute la Suisse, a son siège à Berne et est financé par l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) et l'Association Suisse d'Assurances (ASA). A l'aide de campagnes et d'un travail d'information, le Cipi veut sensibiliser les spécialistes et le grand public aux dangers du feu, afin de prévenir les incendies. **www.bfb-cipi.ch**